



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2010-10-16 modifiant le Règlement
RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Installation**

L'article 5 du Règlement RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de l'année « 2011 » par « 2012 ».

Adopté le 20 décembre 2010

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 30 DÉCEMBRE 2010